

On remido défecilo a fére

Autor(en): **Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LE DRAPEAU MODÈLE

SACHANT que la science héraldique, les anciens uniformes, les vieux galons, les antiques plumets, les vénérables cocardes, les drapeaux, pennons, guidons, cornettes et enseignes n'ont pas de secrets pour notre ami Mérine, nous avons interviewé cet homme vénérable, lui demandant son avis sur la question des drapeaux, ouverte dans nos colonnes.

Voici sa réponse :

Je comprends le drapeau pour l'armée; c'est le symbole vénéré de la Patrie. Ce drap rouge, chargé d'une croix blanche, c'est le signe sacré de l'alliance helvétique. C'est le drapeau par excellence, celui qu'on salue au passage. Tous ceux qui ont eu le privilège de revêtir l'uniforme se souviennent de l'émotion qui les a empoignés, lorsque, dans nos rassemblements de troupes, au moment décisif de l'attaque finale, les fanfares sonnent la marche de Sem-pach et que les bataillons montent à l'assaut, conduits par le frisson de gloire et de soie aux couleurs aimées.

C'est à ce moment que l'on se souvient de ces patriotiques paroles d'un capitaine-aumônier :
Aimer son drapeau est un devoir; le servir, un privilège; le défendre, un honneur!

Un drapeau se justifie encore pour nos abbayes, pour les sociétés de tir, de gymnastique, pour les sociétés plus directement militaires, ayant pour but le développement de notre armée, nous ne l'admettons plus que comme signe de ralliement pour les autres sociétés, associations, groupes, clubs, etc., artistiques, politiques, sportifs, philanthropiques, sociaux, etc., etc.

Ceci dit, voici, à mon humble avis, les règles et conditions dont on doit s'inspirer pour la confection d'un drapeau : Un drapeau doit être simple, sans surcharges ornementales. Il faut éviter sur le drap les motifs modern-style, même pour les lettres des inscriptions.

On éliminera les cravates de longueur démesurée, à plus forte raison les tresses de passementerie avec grosses houppes (mouchets) en façon d'embrasses de rideaux. On se gardera des hampes à l'italienne couvertes de velours et abondamment garnies de clous jaunes. Se rappeler aussi que les plus vastes drapeaux ne sont pas les plus beaux.

Un drapeau doit être simple, nous le répétons; on doit embrasser d'un coup d'œil ce qui figure sur son drap. Le modèle à imiter est le drapeau de nos bataillons : un drap rouge sur lequel se détache une croix blanche, le numéro du bataillon et le ou les noms du ou des cantons qui le fournissent. Ajoutons une cravate de dimension restreinte, une hampe très simple terminée par une lance modeste, et c'est tout.

Les drapeaux cantonaux qui ont été livrés

aux préfectures à l'occasion des fêtes du Centenaire sont aussi des modèles de simplicité à imiter. Ils sont vert et blanc, en soie, de la dimension de nos drapeaux militaires fédéraux. Les mots : LIBERTÉ ET PATRIE, peints en or sur la soie blanche, en constituent toute la décoration, l'avert et le revers sont identiques, la hampe est unie, la cravate et la pique de dimensions modestes.

La plupart des drapeaux de nos sociétés sont trop couverts de broderies ou de peintures et ressemblent à des coussins ou à des tapis rappelant les ouvrages dits « d'agrément » confectionnés par des mains féminines. A la dernière fête de gymnastique, nous avons vu un drapeau sur lequel figuraient le lac des Quatre-Cantons, la chapelle de Tell et les montagnes environnantes, le tout entouré des edelweiss et rhododendrons obligés. C'était un vrai tableau, il n'y manquait qu'un bateau à vapeur et un pêcheur à la ligne ou des baigneurs en costume de bain! Donc se rappeler qu'un drapeau n'est pas un tableau. Ces drapeaux surchargés, lorsqu'il s'agit de peinture, deviennent absolument des stores de cafés-restaurants.

Un drapeau doit présenter la ou les mêmes couleurs et les mêmes dispositions de couleurs sur ses deux faces. Le drap est censé une pièce d'étoffe simple dont les deux côtés sont identiques. Nous pensons que c'est une erreur de faire un drapeau, blanc à l'avert et flammé au revers; ou bien vert d'un côté et blanc de l'autre. J'en reviens aux drapeaux de nos bataillons que je donne toujours en exemple; leurs deux faces sont semblables. Nos anciens drapeaux militaires cantonaux, vert et blanc, avaient également leurs deux faces pareilles. J'ai parlé de drapeaux flammés; ils sont très beaux, les flammes augmentent le flottement, mais pour que ces drapeaux produisent tout leur effet, il faut que le champ soit traversé d'une croix, comme c'était la mode au milieu du XVIII^{me} siècle et au commencement du XIX^{me} siècle. Un flammé de couleurs (où il n'y a pas de blanc), traversé d'une croix blanche est ravissant; plusieurs drapeaux bernois flammés rouge et noir et traversés d'une croix blanche font un effet splendide.

Enfin, il est indiqué de respecter les règles du blason dans la confection d'un drapeau. Nous avons été récemment consulté par une société qui nous a prié d'examiner des modèles qu'on lui avait soumis. Ces modèles étaient ou ridicules ou antihéraldiques ou encore présentaient-ils ces deux défauts. C'est ainsi que nous avons vu un écu sur lequel figurait un paysage avec montagnes et clocher dans le fond, au premier plan un arbre sous lequel un berger jouait de la flûte; un autre projet montrait un écu de couleur sur lequel figurait un sujet (un animal dans le cas particulier) aussi de couleur, ce qui est contraire aux règles héraldiques; le tout agrémenté d'ornements « art nouveau » que le blason n'a heureusement jamais connus.

Nous sera-t-il permis de recommander aux sociétés de chant et de musique instrumentale

d'éviter, autant que possible, la sempiternelle lyre? Nous en dirons autant de la foi (deux mains qui émergent de nuées et qui se donnent l'accolade), et des devises banales où les mots cœur, union, etc. reviennent accommodés à des sauces variées.

Le lecteur qui aura eu la patience de nous lire nous demandera ce qu'il pourra bien faire figurer sur un drapeau. Eh bien nous pouvons prendre l'emblème et le sujet d'un des nombreux sobriquets des communes vaudoises : Exemple le loup (qui est le surnom des habitants de plusieurs villages), l'ours (pour Morrens, Sergey, Blonay, etc.), le renard (pour Rennaz, Montherod, Oleyres), l'âne (pour Ballaigues, Servion, Rueyres), le mulet (pour Echallens, Pailly), la brebis (pour Agiez, le Séchey), le bouc (pour Cugy, Ogens, Bofflens, Combremont, etc.), le chien (pour Chatillens, Thierrens, Vuibroye, etc.), le chat, le coq, le corbeau, etc., etc.

Vuarrens a fait confectionner des assiettes lors des fêtes du Centenaire de l'indépendance, ornées d'un écusson où l'on voit un bœuf, surnom des Vuarennaï. Vucherens a fait peindre sur le drapeau de sa Société de jeunesse un lutséron (hibou). La maison de commune de Cernier se dénomme hôtel de l'Epervier. La flore serait aussi représentée par les tournesols (Oron), les fruits (schnetz de Suchy), etc., etc. Et puis les souvenirs historiques seraient mis à contribution : à Vulliens la Société de chant a fait un drapeau aux armes des anciens seigneurs de Vulliens, qui sont très belles.

Vous voyez que rien n'est moins embarrassant que la confection d'un drapeau.

En voilà plus qu'assez, mon dévoué Conteur vaudois, pour exercer la patience de ses lecteurs.

MÉRINE.

ON REMIDO DÉFECILO A FÈRE

MANGUELION ètâi rîdo malâdo. Seimblîe que n'è rein, mâ quand faut adi ronnnâ, dze-melhi et eingrindzi, l'è onn' affère de la mètsance. Et pu, lo pire de tot cein l'è que l'avâi iena de elliau maladi qu'on n'ouse pas pî bin adrâi dere, por cein que n'ètâi à onna pllièce que lâi gravâve po sè setâ. Quand s'èin è vegnâi que n'a pe rein pu lâi teni, l'a bin faliu sè resoudre et chaute vè lo mâidzo. L'ètâi on monsu que s'ètâi ètablii dâ la trâi z'an dein lo velâdzo et que fournessâi li-mîmo lè remido, câ lâi avâi min d'apotiquièro proutso. Lo mâidzo lo fâ dè-veti, bete sè lenette, lo vouâite bin adrâi per derrâi et lâi dit :

— Vo z'âi dâi morroïde, que lâi fâ.

— Eh ! Bon Dieu dau ciè, qu'on pouèsse avâi dâi maladi dinse... et justameint à ellia pllièce. Crâide-vo que vo volîâi pouâi mè guîeri ?

— Oï ! N'aussi pas pouâire ! Vu vo bâilli on remido que, se vo fâ pas effè dein on mâi, vu ître peindu. L'è onna pommarda. Mâ vo foudrà bin fère tot cein que sè dit su lo beliet.

Et lo mândzo lâi bâille on galé petit pot, pas pllie gros qu'on potet à eintse. L'eintortollie bin adrâi et Manguelion s'ein va tot benaise, lè tsambe ècarpâie.

Onna houlianna de dzo aprî, monsu lo mândzo reincontre su la tserrâre Manguelion que martitive asse drâi qu'on capitaino et qu'avâi l'air tot vedzet.

— Va mî, l'affère? que lâi dit lo mândzo. Vo vâide que lo remido ètai bon. Vo l'âi bin suivâ, du que vo z'ite quasû guîeri.

— Oh! lâi a pas a dere, m'a bin fê dau bin. Dza lo premi dzo i'è cheintu que cein allâve mî. Mâ, n'è pas pu fêre cein que lâi avâi d'écrit su lo beliet. N'è pas su quemet dau diâbllo m'è faillâi fêre po nifliâ. I'è asseyî de betâ ma tita eintre-mi de m'è tsambe. Mâ lâi a pas z'u moyan.

— Que m'è dite-vo quie? Porquie nifliâ?

— L'ètai su lo beliet collâ su lo pot. Justameint a-te que lo.

Lo monsu preind lo papâi et vâi que lâi avâi écrit dessus: « Beta la pommarda bin adrâi dedein lo perte et pu nifliâ bin fê. »

Lo mândzo s'ètai trompâ de pot de pommarda, et à la pllièce de lâi bâilli on remido po elliau morroide, lâi ein avâi bailli ion po lo rhonmo de cerveau.

Lo remido l'a guîeri, l'è l'essenciet.

MARC A LOUIS.

LE DIABLE

JURER est un vilain défaut, c'est entendu; mais il faut convenir aussi que, selon l'occurrence, il n'y a pas de meilleur moyen de se soulager l'esprit. Nos pères le savaient bien. Leur patois fourmille de jurons. A tout moment, ils avaient le nom du diable à la bouche, si bien que *diablâ* était synonyme de *sakremeintâ* (jurer). Un rien les faisait se donner au prince des enfers:

M'è ballio au diablo se n'è pâ veré: je me donne au diable si ce n'est vrai!

Diablo m'è preingne se vo dio 'na dzantle: le diable me prenne si je vous dis un mensonge!

Diablo lo mot lâi redio: du diable si je lui redis un mot!

Dau diablo se m'ein m'èclli: du diable si je m'en mêle!

Il était si naturel de pester par le diable (*diablo*, *diable*, *diabe*, *guiablo*, *guébllo*, suivant les endroits) que le mot était généralement sous-entendu: *M'einportâi*, *m'einlevâi*, *m'eincolâi*: que le diable m'emporte, m'enlève, me prenne sur ses ailes! *M'èclliaffâi se ne t'è trosso on bâton su t'è rein*: qu'il m'écrase si je ne te casse un bâton sur les reins! Ou bien, s'ils nommaient le diable, les jureurs retranchaient le pronom personnel quand il s'agissait d'eux-mêmes et disaient sans désigner l'objet de leurs imprécations: *Diab' enlevâi*, *diab' einportâi*! Quelques-uns, plus délicats ou plus timorés, remplaçaient *diablo* par *diu*: *A diu m'è reindo*, *diu m'è preingne se t'èi vé*: je m'en remets à Dieu, que Dieu me prenne, si j'y vais!

Les pires malédictions, on les gardait pour ses ennemis, pour ceux-là même dont on n'avait éprouvé qu'un léger mécompte: *to diablo t'è soléai pi*: le diable te soulève seulement! *t'è bourlâi pi*, *t'è freccasse*, *t'è roudjâi*, *t'è bresâi t'è z'ou*, *t'è trossâi t'è bré*, *t'è rontrâi lo colzon*, *t'è estrangolâi*, *t'è touerde lo cou*, *t'è arratschâi la leinvoua*, *t'è z'onglo*: le diable te brûle, te fricasse, te ronge, te brise les os, te casse les bras, te rompt la nuque, t'étrangle, te torde le cou, t'arrache la langue, les ongles! *Charogne dau diablo*!

Dans le canton de Fribourg, *chein-cheint*, cinq cents! (on sous-entend: diables) est une exclamation courante. Le doyen Bridel raconte qu'un bourgeois d'Estavayer, n'étant que sim-

ple citoyen, ne jurait que par un diable; mais étant devenu banneret de la ville, il crut de sa dignité de jurer par cinq cents, *chein cheint diablo*!

Les femmes de jadis n'étaient, dans leurs exclamations, pas plus raffinées que les hommes. Un pasteur prétend avoir fait passer cette habitude aux jeunes filles de sa paroisse en leur disant que rien n'enlaidit plus une femme que de proférer des jurons.

Mais, il est à croire que si elles s'étaient corrigées sur ce point, elles n'en continuaient pas moins, à l'exemple du sexe barbu, à user de ces locutions patoises: *Diablo lo pâ*, pas du tout; *diablo l'on*, aucun, certainement; *diablo la manka*, je n'y manquerai certes pas; *t'è on bon diablo*, tu es un bon diable; *on omo dau diablo*, on croit diablo, un méchant diable; *'na diablâ d'è fenna*, une diablesse; *tyè que diablo fâ-tou inke?* que diable fais-tu là? *fâ onna bize dau diablo*, il fait une bise du diable; *tot lo diablo el son train*, tout le diable et son train; *t'è kemein on diablo*, c'est un vrai diable; *t'è an lo diablo lo fêre çosse*, ils aiment à faire ceci; *to diablo l'è dein sa tanna*, le diable est dans sa tanière (la paix est rentrée au ménage).

Lou diablo bat sa fenna (se dit quand il pleut avec du soleil).

Lou diablo marie sa felhie (se dit quand il pleut, tonne et fait du soleil).

Lou diablo marie sa mère (se dit quand il fait un temps affreux).

Au mariadzo et à la moo, *lo diablo fâ t'è s'èffo*, au mariage et à la mort, le diable fait tous ses efforts.

M'è lo diablo l'a, m'è vudré avâi, plus le diable a, plus il voudrait avoir.

Vau mî tyâ lo diablo que se to diablo no tyâvé, mieux vaut tuer le diable que de se laisser tuer par lui.

Lou diable l'a kaga, *pièi l'a teissâ aqui*, le diable l'a pondu, puis l'a laissé là. (Se dit en Provence d'un méchant garnement.)

Lou diablo kak' adî au mîmo monton, le diable se soulage toujours sur le même tas (il fait ses diableries toujours au même endroit.)

La hantise du diable était telle, au « bon vieux temps », que les gens instruits en étaient eux-mêmes possédés. Au milieu du XVIII^e siècle, un membre du tribunal rencontrant le premier nègre qu'on eût vu à la Vallée de Joux, se jeta à ses genoux et lui dit, les mains jointes: *O monsu lo guébllo, ne me fâde djein de m'ô*! monsieur le diable, ne me faites point de mal.

Quand fut établi un nouveau cimetière à Blonay, en 1833, un homme s'écria en le considérant: *S'èbayi quîn diablo l'oudré s'è fourâ inke le premi*! Je me demande quel diable ira se fourrer là le premier. — Ce fut lui-même.

On voit par les citations ci-dessus que le mot *diablo* revient fréquemment dans les propos de nos ancêtres. Ce n'est cependant pas la règle, loin de là. L'instinct populaire, en tous pays, et surtout dans les campagnes, a été de ne nommer le diable qu'indirectement, par une épithète renfermant une idée de crainte, de mépris, quelquefois même de moquerie. Il faudrait un volume pour enregistrer tous les noms que la littérature du moyen âge a donnés à Satan.

Chez nous, on l'appelait et on l'appelle encore:

L'ôtro, l'autre.

L'ôzi (*ozé*, *ozie*, *ozi*, *izé*, selon les villages, où l'on se représentait le diable avec des ailes de gigantesque chauve-souris). *L'è pi* que *l'ôzi*, il est pire que le diable. Une prière du Pays-d'Enhaut et de la Gruyère commence ainsi: *Que diu no préjervâi t'è l'ôzi*, *dou parvâi*: Dieu nous préserve du démon, du pervers!

Le kakou, le méchant, l'écorcheur (Jura).

Le grabbi, le démon armé de griffes.

Le grabelhou, même signification (Jura).

Le garou, le sorcier enragé (Jura).

Le forgaira, *fourguéra*, le mauvais génie (Alpes).

L'anchan, le serpent ancien de l'Apocalypse (Pays-d'Enhaut).

Le mato, le malin.

Le melchein, le méchant (Jura).

Le maffi, le malfaisant (Lavaux).

La mala-bitha, la mauvaise bête.

La metzance: *t'a la metzance*, il a le diable au corps; *sarai bin la metzance*! ce serait bien le diable. Signifie aussi: mauvaise chance, malédiction.

L'einemi: *t'a l'è z'einemi*, il est possédé.

La nortze, le mauvais génie, la sorcière; *la mala nortze lo tein*: il est possédé du démon; *on deréi que la nortze s'ein m'èclli*: on dirait que le diable s'en mêle (tout va de travers).

Le nion ne l'ou, celui que personne n'entend.

Le parvâi, le pervers.

Le tofrou, celui qui est toujours dehors (Alpes).

La bila-crotze, la bête à griffes (Echallens).

*Le nilon*¹, le rusé; *nitouna*, au féminin. (Se dit aussi des bêtes. En parlant des personnes, signifie au contraire: simple, nigaud, borné.)

Le tanet, le brun foncé. (Vient du teint sombre qu'on prête au diable, ou de ce qu'il habite les lieux souterrains.)

Le veintoura, l'être revêche, difficile à mener (Pays-d'Enhaut).

Le kassarou, le malin, le sorcier (Pays-d'Enhaut).

Le vaudai, le sorcier par excellence.

L'aversié, l'adversaire (Dauphiné et Limousin).

Dans le patois du Morvan: *l'autre*, le *maufé* (le contrefait), le *michan* (méchant), le *peul* (le laid; le *pouet*, chez nous).

Arrêtons là cette énumération. Le peu que nous en avons dit montre assez combien, de par tous les diables, le patois en cette matière est riche et varié. V. F.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

Les mauvais saints.

Il est de retour, le joyeux mois de mai! etc.



C'est en chantant ce vieux refrain que l'autre dimanche les enfants de nos villages s'en sont allés quêter pour la fête du « feuillu ». Aux mains de graves et minuscules porte-bannières, les drapeaux claquent à la bise matinale; de maison en maison, la longue farandole se déroule; la hotte s'emplit tandis que le chœur reprend:

Il est de retour, le joyeux mois de mai!

Mai, c'est le mois de la joie et de l'espérance. La nature renaît; la vie semble plus riante et plus facile.

Hélas! mai est aussi le mois des espoirs sans lendemain et des déceptions cruelles. La crainte des mauvais saints met une sourdine à l'universelle allégresse. Tant de fois tout semblait être à la joie, quand, en une seule nuit, les terribles béatifiés ont anéanti en leur germe les espoirs de la jeune année.

A quoi faut-il attribuer les gelées nocturnes qui se produisent si souvent à ces dates critiques? Plusieurs hypothèses ont été émises. La plus en faveur est celle qui estime que l'abaissement de la température est due à l'action du rayonnement. Il est patent, en effet, que les gelées ne se produisent pas quand le ciel est couvert, mais bien seulement quand la nuit est claire. De là à accuser la lune, il n'y avait qu'un

¹ La Pierre à Niton, du port de Genève, dont un étymologiste a voulu faire la « pierre de Neptune », est peut-être tout simplement la « pierre au diable ». Au XIV^e siècle, on l'appelait la « Pierre dyolin ».